

PROCES-VERBAL

Assemblée générale du 27 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mars à 14 heures, les membres de l'association dénommée Fédération Française d'AéroModélisme (FFAM), dont le siège social est situé 108, rue Saint-Maur à 75011 Paris, se sont réunis en assemblée générale au siège fédéral, sur convocation du président par lettre datée du 10 mars 2021.

Cette assemblée générale a été organisée de manière exceptionnelle par visioconférence, comme autorisée par l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire liée à la crise COVID. Les votes ont été également organisés par voie électronique à distance.

La convocation du 10 mars 2021, indiquait les modalités d'organisation et de la procédure de vote de cette assemblée.

Par ailleurs, conformément aux statuts de la FFAM en vigueur (cf. article 10.4), les rapports financiers et de gestion, les procès-verbaux de l'assemblée générale, une lettre de la commission de surveillance des opérations électorales confirmant la conformité de la préparation de cet envoi avec la procédure décrite ci-dessus ont été portés à la connaissance des membres actifs de la fédération via l'extranet des dirigeants.

Le président a rappelé, dans le courrier adressé aux participants disposant d'un droit de vote, l'ordre du jour de l'assemblée générale, à savoir :

- Approbation du PV de l'assemblée générale 2020
- Approbation de l'affectation du résultat de l'Exercice 2019
- Rapport du président, du secrétaire général, des responsables des comités de pilotage et bilan mandat 2017/2021
- Approbation des orientations sur l'alcoolémie
- Approbation de la liste des associations à radier
- Information sur les acquisitions de terrain réalisées par la FFAM et délégation au comité directeur des décisions d'achats de terrain pour 2021
- Rapport de l'exercice financier 2020.
- Présentation du budget prévisionnel 2021.
- Montants pour 2022 de la cotisation de membre actif, des licences et des passeports.
- Présentation des candidatures et vote du comité directeur
- Questions écrites et réponses

Les membres actifs ont reçu en date du 25 mars, de la part du prestataire informatique, qui a été retenu pour tenir cette assemblée générale, leur identifiant de connexion à la plateforme de vidéoconférence.

L'émargement des membres actifs a été comptabilisé grâce à leur identifiant de connexion qui était unique et personnalisé pour chaque membre actif le jour de l'assemblée générale.

Le président a constaté que 326 associations affiliées étaient présentes ou représentées soit un total de 581 voix. Il déclarait, ainsi, que l'assemblée générale régulièrement constituée pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Pour la bonne organisation de l'assemblée générale en distanciel et afin d'éviter les éventuels dysfonctionnements techniques liés au direct, certaines présentations ont été préalablement filmées et projetées en séance :

- Le rapport d'activité de l'année 2020 du président, complété par celui du secrétaire général et des responsables des comités de pilotage des activités sportives et de la communication et le bilan du mandat 2017-2021
- Les éléments financiers des exercices 2020 et 2021
- Les réponses aux questions écrites

La séance a été tenue pour une partie par le président de la fédération et pour la partie électorale par la directrice générale.

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 27 mars 2021	RESULTAT DU VOTE
<u>Première résolution</u> L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 04 août 2020 à Paris	Pour : 452 voix Contre : 12 voix Abstention : 32 voix

<p><u>Deuxième résolution</u></p> <p>Lors de l'assemblée générale 2020 qui s'est déroulée par correspondance, la résolution concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2019 n'a pas été votée. Cette résolution est donc proposée à l'assemblée générale de 2021. L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 (déficitaire) au poste "report à nouveau" pour un montant de – 19 647 €.</p>	<p>Pour : 446 voix Contre : 10 voix Abstention : 21 voix</p>
<p><u>Troisième résolution</u></p> <p>L'assemblée générale, approuve le rapport d'activité présenté par le président et les responsables de comité de pilotage ainsi que le bilan du mandat 2017 – 2021</p>	<p>Pour : 481 voix Contre : 15 voix Abstention : 16 voix</p>
<p><u>Quatrième résolution</u></p> <p>L'assemblée générale approuve les orientations du comité directeur concernant la limitation à 0,5g/l le taux maximal toléré de l'alcoolémie des pratiquants lors des manifestations et compétitions et une forte recommandation pour une consommation raisonnable des boissons alcoolisées. Elle délègue à la commission médicale et au comité directeur la déclinaison de ces orientations dans les textes fédéraux.</p>	<p>Pour : 433 voix Contre : 35 voix Abstention : 41 voix</p>
<p><u>Cinquième résolution</u></p> <p>En application de l'article 5 du règlement intérieur, l'assemblée générale décide, sur proposition du comité directeur, de la radiation des associations affiliées ci-après qui n'ont pas réglé leur cotisation statutaire ou délivré de licences pour les années 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 :</p> <p>LAM NOR N° 0136 - GROUPEMENT AERO. DE MENILLES LAM PL N° 0206 - RADIO MODELES CLUB NOIRMOUTRIN LAM IF N° 0270 - AMC DE SAINT-DENIS (A.C.D.S.) LAM AURA N° 0317 - MODEL CLUB DE LA VIDREZONE LAM NA N° 0367 - AERO MODEL CLUB MARTELOIS (AMCM) LAM NA N° 0374 - CONDAT AERO-MODEL CLUB LAM BRE N° 0377 - LES AILES BEGARROISES (L.A.B.) LAM BRE N° 0448 - AERO VERNOIS VOL LIBRE DOM-TOM N° 0541 - CLUB MODELISTE DE LA RÉUNION LAM BFC N° 0609 – LES AIGLONS GERMINOIS LAM PACA N° 0651 – ETOILE SPORTIVE DE VILLENEUVE LAM IF N° 0725 – AERO-TT LAM NOR N° 0726 – CLUB AEROMODELISTE OFFRANVILLAIS LAM GE N° 0768 – MODELISME CLUB UNGERSHEIM (MCU) LAM OCC N° 0834 – LES AILES DE LA COLLINE LAM BRE N° 1520 – AERO MODEL CLUB DE PLOUMAGOAR LAM HDF N° 1543 – AUDRUICQ FORCE DU VENT AEROMODELISME LAM CVL N° 1563 – AILES MODELISTES 18 LAM HDF N° 1593 – VMA 214 BLACK SHEEP LAM IF N° 1656 – SQY PARC LAM PACA N° 0273 – CLUB AERO. DU GRAND BRIANÇONNAIS LAM NA N° 0670 – MODEL CLUB DE VARES LAM GE N° 0731 – ASS. SPORT. ET CULT. DE HAUSBERGEN (ASCH) LAM PL N° 0817 – CLUB SPORTIF DU PRYTANEE MILITAIRE LAM PACA N° 1542 – ALTITUDE MOLINES MODELISME (A2M) LAM IF N° 1580 – ASSOCIATION MINI RACERS LAM AURA N° 1594 – ULMELEC 42 LAM CVL N° 1610 – ST DOUL'DRONE RACING LAM BFC N° 1613 – HAUT DOUBS MULTI RACING DOM-TOM N° 1640 – SPEED DRONES 972 LAM AURA N° 1649 – FRANCLENS MODEL CLUB LAM NA N° 1664 – LES AILES MARTELLOISES LAM NA N° 1678 – TYROSSE AEROMODELS TEAM (T.A.T.)</p>	<p>Pour : 494 voix Contre : 5 voix Abstention : 17 voix</p>

<p>Sixième résolution</p> <p>En application de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu son trésorier et après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2020.</p> <p>L'assemblée générale donne quitus au bureau exécutif et au comité directeur pour sa gestion de l'année 2020.</p>	<p>Pour : 488 voix Contre : 9 voix Abstention : 17 voix</p>
<p>Septième résolution</p> <p>L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au poste "report à nouveau" pour un montant de 135 836 €.</p>	<p>Pour : 492 voix Contre : 10 voix Abstention : 11 voix</p>
<p>Huitième résolution</p> <p>En application de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget pour 2021, vote le dit budget.</p>	<p>Pour : 468 voix Contre : 15 voix Abstention : 30 voix</p>
<p>Neuvième résolution</p> <p>En application de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale donne délégation au comité directeur pour décider en 2021 le financement par la FFAM de terrains et/ou d'équipements structurants pour la pratique de l'aéromodélisme pour un budget total maximum de 120.000 €.</p> <p>Le président rendra compte à la prochaine assemblée générale des acquisitions effectuées au titre de cette résolution.</p> <p>L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu aucune acquisition de terrain pour l'année 2020.</p> <p>L'assemblée générale prend acte de la proposition d'achat pour l'année de 2021 de deux terrains :</p> <p>1/ Terrain du Goele Model Club (77) - 11 000€ hors frais de notaire</p> <p>2/ Terrain du Model Air Club du Saint Quentinois (02) – 13 200€ frais de notaire inclus</p>	<p>Pour : 474 voix Contre : 12 voix Abstention : 27 voix</p>
<p>Dixième résolution</p> <p>En application de l'article 10 des statuts, l'assemblée générale fixe les montants suivants applicables pour 2022 :</p> <p>a) Cotation membre actif : 38 € pour une association affiliée (23 € pour l'année d'affiliation) - 100 € pour un organisme agréé</p> <p>b) Licence pratiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 44 € pour la licence adulte loisir (montant inchangé depuis 2016). - 54 € pour la licence adulte compétition. - 24,50 € pour les licences junior 2 loisir et compétition (montant inchangé depuis 2016). - 14,50 € pour les licences junior 1 loisir et compétition (montant inchangé depuis 2016). <p>c) 7,50 € pour les licences cadet loisir et compétition (montant inchangé depuis 2016).</p> <p>d) Licence encadrement: 13 € (montant inchangé depuis 2001).</p> <p>Par ailleurs, l'assemblée générale approuve pour 2022 les orientations suivantes pour les passeports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuité du passeport scolaire. - 8 € pour le passeport résident à l'étranger - 10 € pour le passeport découverte (montant inchangé depuis 2014). - 15 € pour le passeport compétition (introduction en 2017). - 15 € pour le passeport loisir non résident (montant inchangé depuis la mise en place en 2010). - 20 € pour le passeport école (montant inchangé depuis la mise en place en 2010). <p>L'assemblée générale donne par délégation au comité directeur la possibilité d'ajuster à la baisse ces montants en fonction de la situation sanitaire si cette dernière le justifiait.</p>	<p>Pour : 476 voix Contre : 24 voix Abstention : 13 voix</p>

Elections

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFAM, il a été procédé à l'élection des membres du comité directeur, avec vote électronique à distance sous le contrôle de la commission de surveillance des opérations électorales composée de Jean Rousseau et Christian Causse.

Au total, 326 associations affiliées étaient présentes ou représentées au moment du vote, sur un total de 854 associations affiliées correspondant à un taux de participation en nombre de clubs à 38,17 %.

En raison de la situation d'urgence sanitaire, le président de la commission de surveillance des opérations électorales a reçu les résultats du vote de la liste par voie électronique et les a validés auprès de la directrice générale qui a proclamé les résultats, par ailleurs affichés sur écran devant l'assemblée générale.

Sur un total de 581 voix, la liste conduite par M. Laurent HENRY, seule liste candidate, a obtenu la majorité des suffrages exprimés (abstentions, votes blancs ou nuls exclus) avec 449 voix soit 93,74%.

Cette liste est composée de :

- Monsieur HENRY Laurent, né le 28 février 1974 à [redacted] demeurant à [redacted], élu au poste de président.
- Monsieur OCIEPKA Michel, né le 18 avril 1953 à [redacted] demeurant [redacted], élu au poste de vice-président.
- Monsieur DRAPEAU Jean-Luc, né le 26 septembre 1953 à [redacted] demeurant à [redacted], élu au poste de secrétaire général.
- Monsieur BOUARD Patrick, né le 18 mars 1955 à [redacted] demeurant à [redacted], élu au poste de trésorier.
- Madame VENEC Michèle, née le 21 février 1958 à [redacted] demeurant à [redacted], (féminine).
- Madame DUSZKO Sandrine, née le 18 septembre 1966 à [redacted] demeurant à [redacted], (féminine).
- Monsieur Sylvain QUOY, né le 17 octobre 1997 à [redacted] demeurant à [redacted], également élu au poste de "jeune de moins de 26 ans aéromodéliste de haut niveau".
- Monsieur IBANEZ Germain, né le 02 juillet 1962 à [redacted] demeurant à [redacted]
- Monsieur BLAUDEL Pascal, né le 1^{er} mai 1959 à [redacted] demeurant à [redacted]
- Monsieur DELOR Bruno, né le 26 décembre 1950 à [redacted] demeurant à [redacted]

Le président de la commission de surveillance des opérations électorales a reçu les résultats par voie électronique et les a validés auprès de la directrice générale qui a proclamé les résultats des candidatures individuelles, par ailleurs affichés sur écran devant l'assemblée générale.

Sont déclarés régulièrement élus au comité directeur pour le mandat 2021-2024 :

- Madame DELARBRE Marie-Hélène, née le 29 novembre 1965 à [redacted] demeurant [redacted], (féminine)
- Monsieur ROSTISLAVOV Anthony, né le 18 avril 1994 à [redacted] demeurant [redacted], avec 385 voix
- Monsieur PEYRICHOUX Christian), né le 21 décembre 1961 à [redacted] demeurant [redacted] avec 365 voix.
- Monsieur COLLIN Eric, né le 27 juillet 1968 à [redacted] demeurant à [redacted] avec 339 voix.
- Monsieur LE BRET Marc, né le 27 janvier 1955 à [redacted] demeurant à [redacted], avec 337 voix
- Monsieur THEUREL Frédéric, né le 9 juin 1964 à [redacted] demeurant à [redacted] avec 330 voix
- Monsieur DIDIER Louis, né le 16 août 1965 à [redacted] demeurant à [redacted], avec 310 voix

Faute d'un nombre suffisant de candidates féminines, deux postes restent vacants en application des dispositions des statuts portant sur la représentation du sexe le moins représenté et faute de candidature au poste réservé médecin, celui-ci reste vacant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par la secrétaire de séance.

Fait à Paris le 29 mars 2021

Sophie Dellac
Secrétaire de séance

Laurent Henry
Président de la FFAM

